

RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES

Tiré à part du procès-verbal CEX-210823

Recommandations ou nominations présentées au Comité exécutif et au Conseil des gouverneurs

Campus de Moncton

Nominations faites par le vice-recteur à l'enseignement et la recherche (VRER) et le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines (pour information au Comité exécutif et au Conseil des gouverneurs)

En vertu de la *Politique de gestion des ressources humaines* adoptée par le Conseil des gouverneurs et compte tenu des objectifs visés par cette politique, voici les nominations faites par le VRER et le VRARH :

1. Le professeur **Donatien AVELÉ** (Département de comptabilité) a été nommé directeur adjoint de son département pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2023, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
2. Le professeur **Jean-Luc BONNAUD** (Département d'histoire et de géographie) a été nommé directeur de son département pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2024, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
3. Le professeur **Richard BOULANGER** (Département de musique) a été nommé directeur par intérim de son département pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
4. Le professeur **Louis CORRIVEAU** (École des hautes études publiques) a été nommé directeur adjoint de son école pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2023, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
5. Le professeur **Charles GAUCHER** a été nommé rédacteur en chef de la Revue pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2024, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 36 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
6. La professeure **Karine GAUVIN** (Département d'études françaises) a été nommée directrice adjointe de son département pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2023, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.

7. Le professeur **Mohsen GHRIBI** (Département de génie électrique) a été nommé directeur de son département pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2024, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
8. Le professeur **Grant HANDRIGAN** (École de kinésiologie et de loisir) a été nommé codirecteur (1/3) de son école en raison de circonstances exceptionnelles sur recommandation du décanat de la FSSSC pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
9. Le professeur **Éric HERVET** (Département d'informatique) a été nommé directeur de son département pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2024, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
10. Le professeur **Horia-Daniel IANCU** (École de kinésiologie et de loisir) a été nommé codirecteur (1/3) de son école en raison de circonstances exceptionnelles sur recommandation du décanat de la FSSSC pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
11. Le professeur **Marc LEBLANC** (École de kinésiologie et de loisir) a été nommé codirecteur (1/3) de son école en raison de circonstances exceptionnelles sur recommandation du décanat de la FSSSC pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
12. La bibliothécaire **Nathalie PARENT** (Bibliothèque Champlain) a été nommée chef du service de gestion documentaire pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2024, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
13. Le professeur **Gérard Poitras** (Département de génie civil) a été nommé directeur du Centre de génie éolien pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022.
14. Le professeur **Layla SALL** (Département de sociologie et de criminologie) a été nommé directeur adjoint de son département pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2023, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
15. La professeure **Karen SPRACKLIN** (Département d'anglais) a été nommée responsable du secteur langue en anglais pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2022, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.

16. La professeure **Katia TALBOT** (Département d'art dramatique) a été nommée directrice de son département pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2024, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
17. Le professeur **Guy VINCENT** (Département d'histoire et de géographie) a été nommé directeur adjoint de son département pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2023, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.